



***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Mai 2025***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 00.

Présents : Adjoints : Adrien BRAND – Ginette HELL – Gilles LITZLER - Annick FRICKER - Serge MULLER

Conseillers : Mylène GENIN – Magali SIMET - Stéphane MECKER –
Cécilia MULLER - Manuel GROSGUTH – Alain SCHMITT -
Claudine BISEL - Dominique SENGELIN – Bernard MUNCK

Absents excusés : Vincent MECKER procuration à Ginette HELL
Sylviane HELL procuration à Annick FRICKER
Philippe STOLZ procuration à Magali SIMET
Sylvie SCHERMESSE

Absent non-excuse : Néant

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Mars 2025
2. Composition du comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers
Volontaires
3. Panneaux agglomération ILLTAL
4. Convention relative au financement et à l'entretien d'un aménagement
d'hydraulique douce à ILLTAL
5. Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant
6. Mise à disposition d'un local à la Réserve Communale
7. Mise en location appartement
8. Emprunt – Travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de
Fer
9. Décisions modificatives
10. Demandes de subvention
11. Implantation d'une installation radioélectrique – ORANGE
12. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de nommer Madame Annick FRICKER au poste de secrétaire de séance et de lui adjoindre Madame Nadine SCHNECKENBURGER.

POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 20 Mars 2025

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Bernard MUNCK demande que les éléments suivants soient rajoutés :

« Le point concernant la DUP avait déjà été évoqué lors d'un Conseil Municipal et non seulement en commission d'Urbanisme et que l'instruction du dossier DUP peut être stoppée à tout moment »

Monsieur le Maire demande s'il peut donner la date de cette affirmation ? A sa connaissance cela n'a pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour ; cela a pu être abordé en point divers pour information mais demande à être vérifié. Concernant la DUP le maire confirme.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour	: 18 voix dont 3 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le procès-verbal du 20 Mars 2025.

POINT 2 – Composition du comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

L'organisation et la composition des comités consultatifs communaux et intercommunaux des Sapeurs-Pompiers volontaires (CCCSPV) sont fixées par l'arrêté du 07 Novembre 2005.

Comme le mentionne son article 1^{er}, le comité consultatif est compétent pour toutes les questions intéressant les SP Volontaires, sauf en matière disciplinaire. Il doit être obligatoirement saisi pour avis, pour ce qui concerne l'engagement et le réengagement des personnels, les changements de grades jusqu'au grade de capitaine, les recours contre les refus de renouvellement des engagements et pour l'établissement du règlement intérieur du corps communal ou intercommunal.

L'article 2 de l'arrêté du 07 Novembre 2025 portant organisation des comités, dispose que cette instance, présidée par le Maire comprend un nombre égal de représentants de la Commune et de représentants élus des Sapeurs-Pompiers Volontaires du corps concernés.

L'article 3 énumère la composition de ces comités. En particulier, les représentants des SP Volontaires doivent comprendre au moins un représentant de chacun des grades des SP composant le corps.

Les représentants de la Commune sont, quant à eux, désignés, dans la limite du nombre de représentants des SP Volontaires ci-dessous.

<u>Grade ou appellation</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant du même grade</u>
Sapeur de 1er ou 2 ^{ème} classe	Laure ANGLY	Mathéo PETIT
Caporal ou caporal-chef	Mathéo GASSER	Maxime KAUFFMANN
Sergent ou sergent-chef	Stéphane MECKER	Christophe LITZLER
Adjudant ou adjudant-chef	Pascal MURA	

Pour représenter la commune Monsieur le Maire propose.

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Maire	Christian LERDUNG	Gilles LITZLER
Adjoints	Serge MULLER	Annick FRICKER
Adjoints	Adrien BRAND	Vincent MECKER
Adjoints	Ginette HELL	Bernard MUNCK

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 3 procurations
 Abstentions : 0 voix
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, décide :

- **De NOMMER** les représentants de la commune

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Maire	Christian LERDUNG	Gilles LITZLER
Adjoints	Serge MULLER	Annick FRICKER
Adjoints	Adrien BRAND	Vincent MECKER
Adjoints	Ginette HELL	Bernard MUNCK

- **D'INFORMER** le Chef du Corps du CPI ILLTAL

POINT 3 – Panneaux agglomération ILLTAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la reprise du dossier de signalisation par la CEA sur la Commune de ILLTAL à la suite de la fusion des 3 Communes GRENTZINGEN-OBERDORF-HENFLINGEN.

La démarche a été compliquée car il impliquait des changements de panneaux avec des coûts et impacts également sur la signalisation des autres communes voisines; désormais masquées par la mention ILLTAL, qui devient prioritaire avec une population plus importante.

L'étude globale a été effectuée par les Services de l'Unité Routière 68 avec une solution plus adaptée localement. Ceci limitant les mentions des villages disparus et remplacé par ILLTAL.

Ainsi l'aspect financier à la charge de la Collectivité Européenne d'Alsace sera de :

- 6 000.- € pour le remplacement des panneaux d'agglomération ILLTAL.
- 30 000.- € pour la mise à jour de la signalisation directionnelle.

La Dépose et repose est réalisée en régie par les Agents du Centre Routier de VIEUX-FERRETTE

Afin que le projet puisse valider, il y a lieu de valider les points suivants :

- Les nouveaux panneaux ILLTAL avec la traduction ELLTÀL en Alsacien selon la charte proposée par la CEA.
- La disparition des anciennes appellations des communes.
- Le classement en agglomération de la Section RD 9 bis entre HENFLINGEN et GRENTZINGEN
- La validation du passage en agglomération avec limitation à 70 KM/H entre les deux villages.

Monsieur le maire a fait la présentation des changements que cela allait engendrer dans la signalisation dans les villages environnants ;

La discussion a trouvé consensus sur :

- La traduction en Alsacien de ILLTAL, en maintenant le ELLTÀL avec l'accent.
- Une proposition ultérieure des panneaux rappelant les limites des anciennes communes sans pour cela qu'il y ait confusion avec les panneaux d'agglomération d'ILLTAL
- L'intégration en agglomération du tronçon entre anciennement GRENTZINGEN et HENFLINGEN sous réserve qu'une convention puisse être signée avec la CEA pour l'entretien des Arbres en bordure de la RD9 bis

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 17 voix dont 3 procurations
Abstentions	: 1 voix
Contre	: 0 voix

Le Conseil Municipal, décide :

- **DE VALIDER** les nouveaux panneau ILLTAL avec la traduction ELLTÀL tel que proposé par la CEA et la disparition des anciennes appellations des Communes

- **DE VALIDER** le passage en agglomération avec limitation à 70 KM/H avec condition d'établissement d'une convention entre la CEA et la Commune pour l'entretien des arbres à titre gracieux.
- **DE VALIDER** les investigations pour la mise en place de panneaux au nom des anciennes communes de GRENTZINGEN-OBERDORF-HENFLINGEN. Ces panneaux étant à la charge de la Commune
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour les informer de nos accords et la demande de convention a titre gracieuse.

POINT 4 – Convention relative au financement et à l'entretien d'un aménagement d'hydraulique douce à ILLTAL

Monsieur le maire demande de surseoir ce point 4 en raison de nouvelles informations techniques qui remettent en cause ce projet porté par le Service Ingénierie de RIVIERES HAUTE-ALSACE.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **DE SURSEOIR** à cette convention en attendant d'obtenir des informations techniques complémentaires.

POINT 5 – Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant

L'archiviste du CDG 68 étant intervenu en 2024, Monsieur le Maire a souhaité procéder à une nouvelle intervention pour l'année 2025 comme cela avait été acté par le Conseil Municipal à la présentation du budget 2025

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la convention. Elle concerne la mise à disposition d'un archiviste itinérant au titre du traitement et du suivi des archives papier des trois anciennes communes.

- 1°/ Formaliser l'accompagnement d'un archiviste du CDG 68
- 2°/ Diagnostique, traitement et suivi des archives papiers
- 3°/ Durée et planification de l'intervention
- 4°/ Condition d'exercice des interventions
- 5°/ Contrôle scientifique des archives départementales
- 6°/ Facturation, résiliation et litiges.

Un devis a été établi sur une durée de 8 jours sur site et 1 journée au centre de gestion (temps administratif) pour un montant total de 2 700.- € soit 300.- € par jour, charges sociales comprises

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents

POINT 6 – Mise à disposition d'un local à la Réserve Communale

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition de mise à disposition à la Réserve Sécurité Civile Communale d'ILLTAL l'ancien dépôt communal de GRENTZINGEN. Lors d'une séance précédente, il avait été convenu que la proposition devait être faite au CPI D'ILLTAL qui l'a décliné pour diverses raisons mais notamment en raison des hauteurs de portes.

Le local mis à disposition de la Réserve Sécurité Civile Communale d'ILLTAL est à usage exclusif de stockage de matériel et de vestiaire. La salle attenante ainsi que les WC seront mises en commun et géré par la municipalité.

Afin de clarifier le fonctionnement une convention sera établit précisant les modalités et les limites des espaces.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 17 voix dont 3 procurations
Abstentions : 1 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **D'AUTORISER** la mise à disposition d'une partie du bâtiment sis 7, rue de Ruederbach à la Réserve Sécurité Civile Communale
- **DE VALIDER** la mise en place d'une convention entre les deux parties
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire D'INFORMER Monsieur Philippe ZIMMERMANN, en charge de la Réserve Sécurité Civile Communale

POINT 7 – Mise en location appartement

VU le départ de Mme Cassandra MIHALEC en date du 08 Mars 2025

VU la demande de Mme Karen COHIC

VU le dossier de diagnostic technique du 12 Juillet 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation du logement sis au 16, rue du Chemin de Fer devront être effectués avant toute location, à savoir des retouches de peinture, la mise en place d'aérateurs à poser

sur 5 fenêtres ainsi qu'un cache électrique.

Madame Karen COHIC domiciliée 35A, rue du Chemin de Fer – 68960 ILLTAL a visité le logement et serait intéressée pour une location à partir du 1^{er} Juin 2025

Le montant du loyer mensuel était de 700.- € hors charges. Une caution était fixée à 700.- € correspondant à un mois de loyer.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 18 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **D'AUTORISER** la location de l'appartement sis 16, rue du Chemin de Fer à Madame Karen COHIC
- **DE FIXER** le prix de la location à 700.- € hors charges. Une caution de 700.- € correspondant à un mois de loyer et qui sera imputée au compte 165
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs relatifs à cette location.

POINT 8 – Emprunt – Travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de Fer

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue du Chemin de Fer (ENEDIS, ORANGE et ROSACE) des propositions d'emprunt ont été soumises à la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2024. Aucune offre n'a été retenue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que de nouvelles propositions ont été demandées au vu du financement de ces travaux et ce pour un montant de 140 000.- €.

1°/ La Caisse d'Epargne Grand Est Europe – 7, avenue de la République à COLMAR et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges – 1, Place de la Gare – 67000 STRASBOURG ont répondu, à savoir :

	Caisse d'Epargne Grand Est Europe		Crédit Agricole
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Taux	Fixe	variable indexé sur le Livret A	Fixe
Valeur du taux	4,25%	1% + 2.40% = 3.40%	4,30%
Fréquence	Trimestrielle		Trimestrielle
Montant des échéances	2 606.61 €	Non connu	2 617.89 €
Frais de dossier	0.10 % du montant emprunté avec un minimum de 300.- €		150.- €

2°/ La Caisse d'Epargne Grand Est Europe – 7, avenue de la République à COLMAR propose pour moitié un taux fixe et un taux variable comme suit :

- soit 70 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4.25 %
- soit 70 000.- € sur une durée de 20 ans au taux variable indexé sur le livret A ($1\% + 2.40\% = 3.40\%$).

Les frais de dossier de 300.- € pour les deux contrats

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés

Pour : 18 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

- **DE RETENIR** la seconde proposition de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe – 7, avenue de la République à COLMAR, à savoir
 - 70 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4.25 %
 - 70 000.- € sur une durée de 20 ans au taux variable indexé sur le livret A ($1\% + 2.40\% = 3.40\%$). Les frais de dossier de 300.- € pour les deux contrats

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et de l'habiliter à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

POINT 9 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires nécessaires à la mise en conformité aux demandes de la trésorerie :

La facture des Ets FEDERSPIEL de WILLER (68) – 2, rue des Seigneurs d'un montant de 20 307.06 € TTC au titre des travaux d'aménagement extérieur et d'assainissement du bâtiment 16, rue du Chemin de Fer,

Les crédits restants à l'opération 50022 sont insuffisants

il est proposé de voter comme suit :

- 10 000.- € au compte 2152 Opération 50022 – Travaux divers
- A prélever au compte 2188 Opération OPNI par transfert de crédit d'un montant total de 10 000.- €

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 3 procurations
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, décide :

- **DE VOTER** la décision modificative budgétaire tel que détaillée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire procéder aux écritures comptables

POINT 10 – Demandes de subvention

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association FC GRENTZINGEN-OBERDORF-HENFLINGEN reçue en Mairie par courriel en date du 13 Décembre 2024 et qui a été omise lors de la séance du 20 Février 2025, de l'Association DELTA REVIE.

Une demande est également parvenue du Collège Adélaïde Hautval de FERRETTE concernant un séjour mer pour les élèves d'ULIS. Les enfants concernés sont Victor ECKES et Emrick BUVOT.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 18 voix dont 3 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

DE VERSER au titre de l'année 2025 :

- la somme 800.- € au FC GRENTZINGEN-OBERDORF-HENFLINGEN ILLTAL
- la somme 100.- € à l'association DELTA REVIE
- la somme 100.- € Soit 50.- € par enfant au collège Adélaïde Hautval de FERRETTE

Les crédits étant prévus au Budget Primitif 2025 AUTORISE Monsieur le maire à mettre en paiement.

POINT 11 – Implantation d'une installation radioélectrique - ORANGE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un courrier du Responsable Territoriale d'ORANGE informant de la phase de recherche d'implantation d'une installation radioélectrique dans la Commune conformément à l'article L 34-9-1 II.B du Code des Postes et des Communications Electroniques.

La Commune de ILLTAL a été identifiée comme zone potentielle pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile. L'objectif étant de fournir une connectivité de qualité, permettant aux résidents, aux entreprises et aux visiteurs de bénéficier d'une couverture réseau fiable et performante.

Il s'agit d'une information et il n'y a pas de décision à prendre.

POINT 12 – Divers**Journée Citoyenne**

La journée citoyenne aura lieu le 17 Mai 2025. Environ 70 personnes sont inscrites pour 10 ateliers. Il reste de la place

Travaux – Rue du Chemin de Fer

Les travaux de raccordement électrique le long des trottoirs Rue du Chemin de Fer ainsi que les traversées de route avance bien. La circulation est importante et certains automobilistes inconscients mettent en danger les ouvriers de la société ETPE. La route ne sera pas fermée durant ces travaux

Travaux – Rue des Gaulois, des Romains et Jura

La Société SADE doit démarrer les travaux d'assainissement le 26 mai 2025 pour le compte de la Communauté de Communes du Sundgau

Une réunion publique a eu lieu le 14 mai 2025 entre l'entreprise la CCS et les riverains qui ont pu poser les questions sur le déroulement.

Travaux Rivières Haute Alsace

Rivières Haute Alsace va procéder à l'évacuation des arbres le long de l'Ill qui sont en travers du cours d'eau de l'ILL. Ils ont pris du retard en raison de vandalisme sur certaine de leurs machines

Travaux ENEDIS

Des travaux seront prochainement entrepris par ENEDIS dans le cadre de la réhabilitation des poteaux et des isolateurs pour la ligne BETTENDORF – HIRSINGUE et ce pour une durée d'un mois.

Des générateurs seront mis en place. Une coupure de courant se fera le matin et le soir durant ¼ heure.

Fête du 14 Juillet

Madame Mylène GENIN demande s'il est possible de reconduire la fête du 14 Juillet. Monsieur le maire qu'une e réunion de la Commission « Développement Associatif » soit organisée prochainement pour en statuer

Caserne Pompiers

Monsieur Stéphane MECKER informe que le corps se féminise et qu'il faudrait prévoir une nouvelle caserne de pompiers. Monsieur le maire confirme que les vestiaires sont un réel sujet auquel il faudra répondre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 heures 15.